

Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 15 NOVEMBRE 2010

Québec, le 5 novembre 2010 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) présidée par Pierre André et secondé par le commissaire Jean-François Longpré, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie par Kruger Énergie Montérégie S.E.C.* L'audience publique aura lieu à compter du **lundi 15 novembre 2010 à 19 h** et se tiendra à la **salle Saturne du Centre communautaire de Saint-Rémi, situé au 25, rue Saint-Sauveur**. Les séances se poursuivront en après-midi et en soirée, les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

Une audience en deux parties

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 13 décembre 2010, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 14 mars 2011, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population au **bureau de la municipalité de Saint-Isidore, 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore**. L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Kruger Énergie Montérégie S.E.C. projette d'implanter un parc éolien qui aurait une puissance installée totale de 100 MW, déployée par 44 éoliennes de 2,3 MW chacune. Ce projet serait situé dans la région de la Montérégie, plus précisément à Mercier, Saint-Constant et Saint-Isidore, dans la MRC de Roussillon et à Saint-Rémi et Saint-Michel, dans la MRC des Jardins-de-Napierville.

Outre l'aménagement ou la réfection de 35 km de chemins, le projet prévoit la mise en place d'un réseau électrique souterrain, enfoui principalement dans les emprises des chemins d'accès ; toutefois, la mise en place de lignes aériennes sur mono poteaux de bois demeurerait possible et le promoteur pourrait y avoir recours dans le cas d'une condition spécifique du terrain limitant l'enfouissement. Le projet prévoit aussi la construction d'un poste de raccordement élévateur de tension transformant les 34,5 kV produits par les éoliennes en 120 kV pour la ligne de transport d'énergie. Par ailleurs, le promoteur prévoit deux tours météorologiques qui remplaceraient les trois déjà en place.

Le projet est évalué à 300 millions de dollars. En phase de construction, le chantier devrait entraîner la création de 50 à 70 emplois pour une période de 18 à 24 mois. Selon le promoteur, la mise en opération de ce parc éolien devrait débuter au plus tard le 1^{er} décembre 2012.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : éolien-monteregie@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Renaud, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie*.